

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD

## **SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice		
Afférents au	En exercice	Membres
Conseil syndical		présents
40	40	22

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023

DL23030 OBJET : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le douze décembre, s'est réuni à 17h30 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

## Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération: David GUIRAUD

Cté Agglo. Nîmes Métropole: Claude DE GIRARDI, Patrick DE GONZAGA, Jack DENTEL, Sylvette FAYET, Jean-Christophe GREGOIRE, Antoine MARCOS, Frédéric PASTOR, Julien PLANTIER, Marie-France RAINVILLE (suppléante), David-Alexandre ROUX, Richard TIBERINO, Frédéric TOUZELLIER, Pascale VENTURINI, Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Pays d'Uzès : Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Petite Camargue: Jean-Paul GERAUD, Katy GUYOT, Martine KUFFER, Didier LEBOIS

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : David RIBES (suppléant).

Cté Com. Pont du Gard : Alain LAGET

# Absents:

Cté Agglo. Alès Agglomération: Christophe BOUGAREL, Laurent CHAPELLIER.

**Cté Agglo. Nîmes Métropole**: Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Abderzak BERKANI, Monique BOISSIERE, Jacques BOLLEGUE, Emmanuel CARRIERE, Jean-Luc CHAILAN, Alain DALMAS, Jean-François DURAND COUTELLE, Jean-Jacques GRANAT, Pierre LUCCHINI, Franck PROUST, Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Pays d'Uzès : Gérard DAUTREPPE Cté Com. Piémont Cévenol : Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Jean-Michel AZEMA, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ

Cté Com. Pont du Gard : Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration : Franck PROUST à Frédéric TOUZELLIER

Secrétaire de séance : David-Alexandre ROUX

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice- Président, expose,

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les

dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau en date du 5 décembre 2023,

Conformément au texte susvisé, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2023 (hors remboursement du capital de la dette et restes à réaliser).

La répartition des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés s'établit comme suit :

Chapitre 20 : 51 250.00 €Chapitre 21 : 283 049.91€

### Soit un total de 334 299.91 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

### DECIDE

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits votés au budget 2023, selon la répartition susvisée.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 1 pouvoir

Abstention: 0 Contre: 0

Approuvée à l'unanimité.

Le Président du Sitom Sud Gard

**Richard TIBERINO**